

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 31 août 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

Ce point de situation Covid-19 s'inscrit dans une démarche d'information engagée par l'ARS Normandie depuis mars 2020.

A compter de ce jour, l'ARS adapte son dispositif d'information. **Ainsi, la publication hebdomadaire du point de situation sera dorénavant bimensuelle, avec une diffusion un mercredi sur deux.**

Le prochain point de situation sera diffusé le 14 septembre 2022.

Les bulletins hebdomadaires régionaux de Santé publique France sont consultables en [cliquant sur ce lien](#).

Les équipes de l'ARS Normandie et de Santé publique France restent pleinement mobilisées pour le suivi et la gestion de l'épidémie de Covid-19.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale augmente à nouveau

Au 30 août, l'incidence régionale en Normandie augmente désormais, et s'établit à 134,9 cas p.100 000 habitants, contre 129 lors depuis le dernier point de situation :

Normandie : + 3,9 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 27/08 : 134,9)

Calvados : + 1,4 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 27/08 : 128,3)

Eure : + 6,1 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 27/08 : 120,9)

Manche : - 0,1 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 27/08 : 140,7)

Orne : + 10,3 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 27/08 : 133,6)

Seine-Maritime : + 4,7 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 27/08 : 143,3)

Le nombre de reproduction (R) augmente et s'établit à 1,01

Le respect des gestes barrières reste indispensable pour se protéger et protéger les autres

La vaccination, notamment la deuxième dose de rappel (ou « 4^{ème} dose ») fortement recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie), et le respect des gestes barrières restent indispensables pour se protéger, protéger les autres et protéger notre système de santé dans son ensemble.

Le port du masque est hautement recommandé et nécessaire dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés, comme les transports en commun, et en particulier en présence de personnes fragiles. Il est aussi recommandé pour les personnes les plus vulnérables.

Depuis le 1^{er} août 2022, la présentation d'un passe sanitaire (test négatif de moins de 24 heures, justificatif de statut vaccinal ou certification de rétablissement ou de contre-indication) ne peut plus être exigée pour l'accès aux établissements et services de santé et médico-sociaux, que ce soit pour les patients ou pour leurs accompagnants / visiteurs.

Cependant, en raison de la fragilité des personnes accueillies et du niveau de circulation actuel du virus, le port du masque reste très fortement recommandé, lorsqu'il est possible, dans les établissements accueillant des personnes âgées ou une majorité de personnes à risque de forme grave du Covid-19.

Pour continuer de prévenir la diffusion des virus, gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise **en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique.**

Au moindre doute, ou en cas de symptômes, **testons-nous et isolons-nous immédiatement si le test est positif.**

Le taux de positivité en légère baisse

Entre le 21 et le 27 août, 23 818 personnes ont été testées dont 4 463 ont présenté un résultat positif (4 267 au dernier point de situation). Le taux de positivité diminue légèrement pour s'établir à 18,74 % contre 19,41 % la semaine précédente.

Les hospitalisations conventionnelles en baisse

Au 29 août, 882 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (912 la semaine dernière), dont 36 en réanimation (32 lors du dernier point de situation).

Besoin de soins? Avant de me rendre aux urgences, j'adopte les bons réflexes!

Depuis plusieurs mois, l'ARS Normandie rappelle qu'afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, il faut contacter le 15 avant de se déplacer aux urgences. Les médecins régulateurs sont à la disposition des appelants pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Parce que chacun détient une part de la solution pour préserver la capacité des services d'urgences à répondre aux urgences vitales, l'ARS Normandie, et ses partenaires, la Fédération Hospitalière de France Normandie, l'Union Régionale des Médecins Libéraux, France Assos Santé et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie engagent une campagne d'information et de sensibilisation à destination du grand public sur le bon recours aux urgences.

Le premier réflexe doit amener à contacter son médecin traitant. S'il n'est pas joignable, si le patient n'en a pas ou si son entourage considère la situation comme particulièrement inquiétante, il doit immédiatement contacter le SAMU-Centre 15 ou le Service d'accès aux soins (SAS), en composant le 15.

Une campagne de communication est déployée à l'échelle régionale : [pour la découvrir, cliquez ici.](#)



VACCINATION

La Normandie toujours mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La campagne de vaccination se poursuit en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour réduire les risques d'attraper le Covid-19 et de développer des formes graves comme les « Covid longs » ou les hospitalisations, notamment chez les plus fragiles.

Service Communication ARS Normandie

Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Au 29 août, depuis le lancement de la campagne de vaccination 7 927 624 injections ont été réalisées sur la population normande dont 2 490 511 de rappel (en cumul) : **il faut encore amplifier dès à présent la mobilisation pour la deuxième dose de rappel, pour anticiper l'automne.**

La 2ème dose de rappel ou « 4ème dose » est fortement recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus.

L'injection de la deuxième dose de rappel est recommandée pour les personnes les plus à risque de faire une forme grave de la maladie pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19.

Dès à présent et quels que soient ses antécédents de Covid, le 2^{ème} rappel est recommandé pour (voir tableau récapitulatif [à télécharger ici](#)) :

- les personnes âgées de 60 ans et plus
- les personnes à risque de forme grave de Covid ou les personnes vivant dans leur entourage
- les femmes enceintes dès le premier trimestre

Il est également ouvert **aux professionnels de santé** ([liste disponible ici](#)) et à l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu'aux pompiers **qui le souhaitent**, quel que soit leur âge ou leur état de santé. **Il ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale.** Ce deuxième rappel est à administrer à partir de 6 mois après le premier rappel, en respectant un délai de 3 mois après l'infection en cas d'infection survenue après le premier rappel.

Pour toutes les autres personnes, une dose de rappel est recommandée à partir de 12 ans.

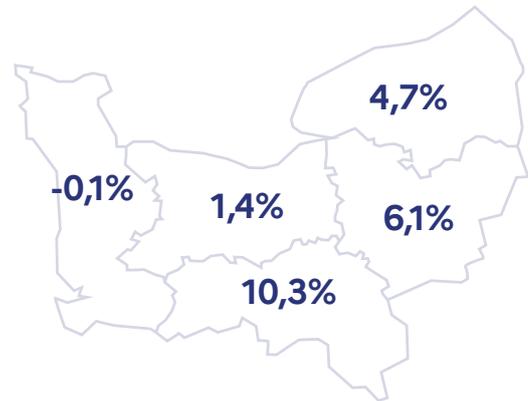
Les possibilités de vaccination sont nombreuses, notamment auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.), pleinement mobilisés pour que chaque personne éligible puisse être protégée.

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

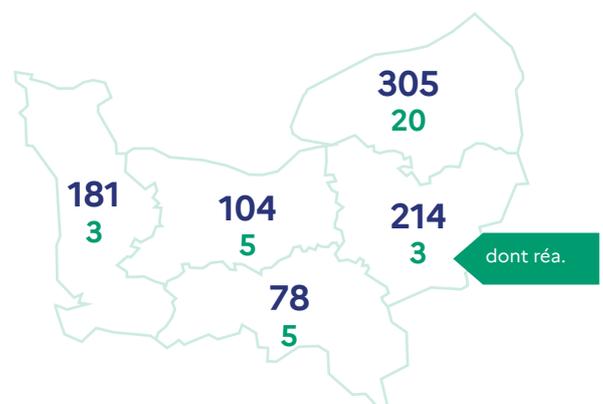


• Nombre de reproduction effectif (R0)



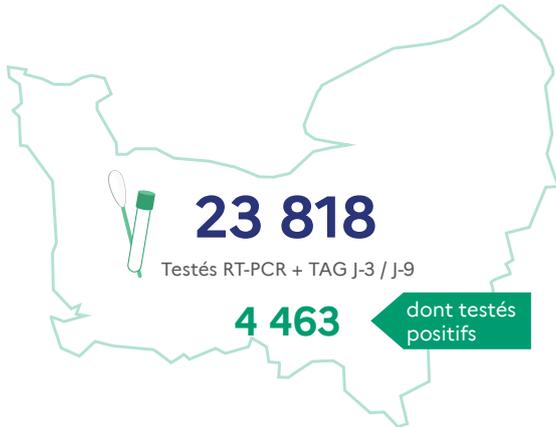
* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 29.08.2022

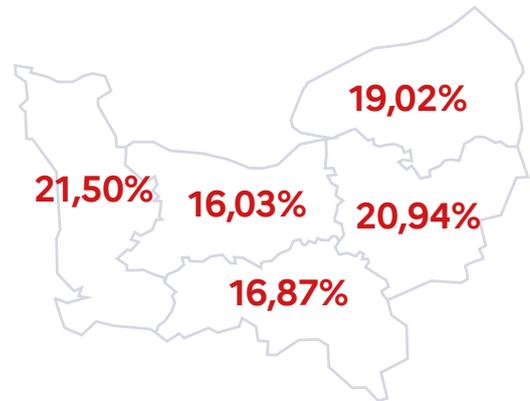
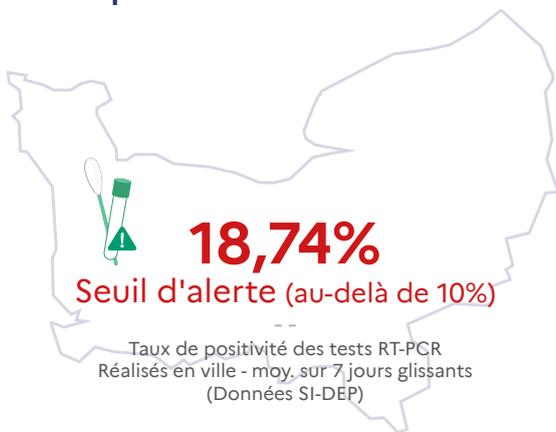


Depuis le début de l'épidémie, on estime à 6 176 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 10 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint)

VACCINATION DES NORMANDS au 29.08.2022

